Nations Unies S/PV.8565

Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8565e séance

Mercredi 26 juin 2019, à 15 heures
New York

Président :	M. Alotaibi	(Koweït)
Membres :	Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
	Allemagne	M. Schulz
	Belgique	Mme Oosterlinck
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Côte d’Ivoire	M. Adom
	États-Unis d’Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Repkin
	France	M. Michon
	Guinée équatoriale	Mme Mele Colifa
	Indonésie	M. Soemirat
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	Mme Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Banks

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d’un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l’Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

19-19426 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en arabe*) : La Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l’Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne maintenant la parole à l’Ambassadrice Wronecka.

M^me^ Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : En vertu de l’alinéa iv) du paragraphe 3 a) de la résolution 1591 (2005), j’ai l’honneur d’informer le Conseil de sécurité des travaux du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, pour la période allant du 26 mars au 18 juin 2019.

Au cours de cette période, le Comité s’est réuni le 12 avril dans le cadre de consultations pour entendre le Groupe d’experts sur le Soudan au sujet de son programme de travail pour le mandat en cours. Le Coordonnateur a informé les membres du Comité que le Groupe continuerait de surveiller les violations potentielles des mesures de sanction, de suivre le processus de paix et le processus politique, d’enquêter sur les groupes armés darfouriens en Libye et dans la région, et de travailler en collaboration avec les groupes d’experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Le Coordonnateur a également indiqué que le Groupe coordonnerait ses travaux avec l’Union africaine ainsi qu’avec d’autres entités des Nations Unies présentes au Soudan. Il a souligné l’intention du Groupe d’experts d’adopter une approche régionale, comme l’a demandé le Comité 1591.

Le Coordonnateur a mentionné les répercussions potentielles de la réduction des effectifs de l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) sur la capacité du Groupe d’experts de mener ses activités au Darfour. Il a indiqué que la période de transition au Soudan pourrait avoir des retombées sur les activités du Groupe d’un point de vue logistique. Le Groupe d’experts n’a pas été en mesure de se rendre au Soudan depuis le début de son mandat en cours.

Le 6 juin, le Comité a reçu le premier rapport trimestriel du Groupe d’experts sur la situation au Darfour, y compris les activités de la MINUAD, le processus de paix, les activités des groupes armés, la question du respect des normes du droit international humanitaire et des droits de l’homme, le respect des sanctions ciblées imposées par le Conseil et le point de vue régional sur la situation dans cette province du Soudan.

Le 21 juin, avec l’Ambassadeur Schulz, j’ai organisé une réunion conjointe des comités de sanction concernant la Libye, le Soudan et le Soudan du Sud. À cette occasion, les participants ont entendu les membres des groupes d’experts de ces trois comités sur la présence et les activités des groupes armés darfouriens en Libye, au Soudan et dans le Soudan du Sud, et examiné les meilleurs moyens d’empêcher ces groupes armés venus du Darfour de mener des activités déstabilisatrices en Libye et au Soudan du Sud. Un communiqué de presse sur la réunion sera publié prochainement.

Enfin, en ce qui concerne mon intention de me rendre au Soudan, je voudrais informer le Conseil qu’étant donné la situation politique et sécuritaire actuelle au Soudan, les dates de cette visite restent à déterminer.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l’Ambassadrice Wronecka de son exposé.

Il n’y a pas d’autre orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 15 h 5.